

## Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date valeur :	2e trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
3	<b>Taux des PLU du bassin Seine Normandie approuvés (dont révisés) depuis le 01/01/2016</b>

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI en proposant la réalisation de diagnostics à différentes échelles contribue-t-il à réduire la vulnérabilité des enjeux ?
	Le PGRI contribue-t-il à la planification d'un aménagement du territoire résilient aux inondations ?
	Le PGRI contribue-t-il à améliorer la gestion de crise et le retour à la normale ?
	Le PGRI permet-il de renforcer et partager la connaissance des aléas d'inondation et des enjeux exposés ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	1–Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité
	3–Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	1A – 1B – 1C -1E – 3B – 4B
Disposition(s) concernée(s)	De nombreuses dispositions visent les PLU ou les documents équivalents
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	Planification – Risques d'inondation
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Suivi	Cible 2027	Sans objet
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Base SuDocUH, limites du bassin, périmètre des TRI		
Sources des données de base	MCT, MTES, DRIEAT		
Modalités de collecte des données de base	Extraction de la base SuDocUH		
Modalités de calcul de l'indicateur	<p>Formule : rapport du nombre de communes couvertes par un PLU ou un document équivalent (PLUi, POS) approuvé (dont révisé) depuis le 01/01/2016 sur le nombre total de communes couvertes par un PLU ou un document équivalents (PLUi, POS) approuvé (dont révisé).</p> <p>1- La DRIEAT extrait de la base SuDocUH, les communes appartenant au bassin couvertes par un PLU ou un document équivalent (PLUi, POS) (base de données), approuvé ou révisé, ce qui fixe le dénominateur.</p> <p>2- La DRIEAT identifie celles pour lesquelles le PLU ou un document équivalent (PLUi, POS), a été approuvé ou révisé depuis le 01/01/2016, ce qui fixe le numérateur.</p> <p>3 – La DRIEAT produit une carte à l'échelle du bassin avec identification des périmètres des documents approuvés ou révisés après le 01/01/2016 et avant cette date, et des TRI.</p>		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2021	2024	2027
	<b>55 %</b>		
Commentaire	<p>Indicateur nouveau. De nombreuses dispositions du PGRI visent les documents d'urbanisme. L'objectif de cet indicateur est de suivre le rythme d'évolution du nombre de PLU (PLUi, POS) approuvés ou révisés depuis que le PGRI du premier cycle a été mis en place. En l'absence de SCOT ou de SCOT intégrateur, un lien de compatibilité lie directement le PLU (PLUi, POS) avec le PGRI. Début 2022, 2396 communes disposent d'un document d'urbanisme approuvé après le 01/01/2016. Et 1922 communes sont couvertes par un document d'urbanisme approuvé avant le 01/01/2016. Ces documents de planification doivent donc prendre en compte les risques d'inondation s'ils sont avérés.</p>		